

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

△) E C R E T N° 387 PR/MFT/CAB

portant nomination d'un Chargé de Mission au titre
de l'Assistance Technique

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Constitution de la République du Dahomey ;
- VU le Décret n°111/PR du 15 Avril 1961, fixant les attributions des membres du Gouvernement et les actes qui l'ont modifié ;
- VU le Décret n°62-60 bis/PR-MFB du 12 Fév.62 modifiant le décret n°335 PR/MFB du 27 Octobre 1961 ;
- VU la décision n° 241 CT.7 du 12 Février 1963 du Ministre de la Coopération mettant M. Paul VALERE à la disposition du Gouvernement de la République du Dahomey ;

Le Conseil des Ministres entendu,

△) E C R E T E :

ARTICLE 1er.- M. Paul VALERE, Payeur du Trésor, est affecté au Ministère des Finances et du Travail, pour occuper l'emploi de Chargé de Mission au Cabinet du Ministre.

Il aura rang de Conseiller Technique.

ARTICLE 2.- Le présent décret prend effet à compter du 13 Mars 1963, date du Débarquement de M. Paul VALERE au Dahomey.

ARTICLE 3.- Le Ministre des Finances et du Travail est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à Porto-Novo, le 21 Août 1963.

Vu
Le Ministre des Finances et
du Travail,

B. BORNA

H. MAGA

Ampliations :

| | | | | | |
|-----------------|----|-----------|---|------------|---|
| PR | 15 | DF | 2 | MAE | 5 |
| Ministres | 13 | D.B. | 2 | Trésor ... | 1 |
| SGG | 4 | CF | 2 | Intéressé | 1 |
| MFT | 5 | SF | 1 | JORD | 1 |